

## 2.5 Un éco-produit coûte-t-il plus cher qu'un produit standard ?

**Non**, pas forcément, même si on ne considère que le seul prix d'achat.

En outre, lorsque l'acheteur public évalue les produits proposés par les prestataires, sur la base du critère économique, il doit prendre en compte non pas le seul prix d'acquisition des produits mais également les coûts liés à leur utilisation et à leur élimination.

Ainsi un équipement conçu avec le souci de la maîtrise de l'énergie ou utilisant une énergie renouvelable, s'il coûte plus cher à l'achat, est susceptible de se révéler à l'usage moins onéreux qu'un équipement standard.

L'acheteur public doit donc veiller à ce qu'un achat réalisé dans un strict souci budgétaire à court terme ne se révèle pas, à l'usage, plus coûteux.

**Un éventuel surcoût apparent lors de l'acquisition peut s'expliquer par différentes raisons :**

### 1. l'éco-produit est avant tout un **produit de qualité**

La qualité se paie. Un meuble qui dure 10 ans au lieu de 5 ans coûte nécessairement un peu plus cher à l'achat.

### 2. Le surcoût possible du produit à l'achat est parfois largement compensé par d'**importantes économies réalisées lors de son utilisation**

Il en est ainsi des ampoules fluocompactes. Ces ampoules permettent en effet, d'une part, de faire des économies d'énergie et, d'autre part, elles durent cinq fois (ampoules « grand public ») à quinze fois (ampoules « professionnelles ») plus longtemps que les ampoules classiques à incandescence.

	Ampoule à incandescence	Ampoule fluocompacte « grand public »	Ampoule fluocompacte « professionnelle »
Coût d'achat (*) :	6,9 €	11,4 €	10,7 €
Coût d'utilisation (15 000 heures) :	120,0 €	24,0 €	24,0 €
+	_____	_____	_____
<b>Coût global sur 15 ans :</b>	<b>126,9 €</b>	<b>35,4 €</b>	<b>34,7 €</b>
(*) : pour une durée d'utilisation égale à 15 ampoules à incandescence à 0,46 € pièce (soit 6,9 € au total), il faut trois ampoules fluocompactes « grand public » à 3,8 € pièce (soit 11,4 €) et une seule ampoule fluocompacte « professionnelle » à 10,7 €.			

### 3. le facteur d'échelle

Les éco-produits sont encore peu répandus et donc souvent fabriqués à petite échelle. Cette situation ne permet pas toujours aux industriels de proposer ces produits à des prix de vente attractifs pour l'acheteur public. Les frais de fabrication, d'emballages, de logistique ne bénéficient pas des économies d'échelle des produits à large diffusion. Pour pouvoir remédier à cette situation, il faut que la demande d'éco-produits se développe.

Prenons comme exemple les imprimantes recto-verso qui permettent de faire des économies de papier. Depuis trois ans, la demande d'imprimantes recto-verso s'étant considérablement développée, l'offre s'est adaptée et les prix ont diminué. La fonction recto-verso, auparavant en option, est aujourd'hui le plus souvent disponible en série et le prix de certains équipements a baissé de 20% en moins de 2 ans.

### 4. l'image de marque

Sentant monter la vague « verte », certains industriels tentent d'en profiter en positionnant haut, voire très haut, le prix de leurs produits « écologiques ». Toutefois cette tendance ne concerne, d'une façon générale, que les produits à la mode, destinés au grand public. Elle touche peu, par conséquent, les produits achetés par les administrations publiques.

### 5. les sauts technologiques

Certaines technologies de production innovantes permettent de générer moins d'impacts sur l'environnement. Si les premières séries d'éco-produits fabriquées sur la base de telles technologies sont souvent plus chères à l'achat, les avantages que ces produits présentent, s'agissant de la protection de l'environnement, méritent qu'on leur porte intérêt.

### Conclusion :

Le prix réel d'un produit s'apprécie à travers les différents coûts qu'il induit (notion de coût global<sup>1</sup>). En outre, si pour des raisons de facteurs d'échelle ou d'innovation technologique, l'éco-produit peut être plus cher à l'achat qu'un produit standard, les offres du marché évoluent et l'éventuel surcoût observé à un moment donné peut disparaître rapidement.

<sup>1</sup> Voir question 2.13.

Pour que l'achat qu'il projette soit réalisé dans les meilleures conditions économiques, l'acheteur public doit donc régulièrement prendre connaissance de la situation du marché des éco-produits, tant du point de vue de l'état de la technique que de celui de l'évolution des prix.